

12 Faits divers & Justice

Nouvelle mutinerie à la prison centrale de Libreville

Les prisonniers protestent contre leurs conditions inhumaines de détention

Olivier NDEMBI

Libreville/Gabon

SAMEDI dernier, peu avant 8 heures du matin, les détenus de la prison centrale de Libreville se sont, une nouvelle fois, mutinés pour dénoncer leurs conditions inhumaines de détention au sein de cet univers carcéral. Selon une source bien informée, les manifestants auraient brisé les cadenas des cellules, avant de converger vers la cour d'honneur, où ils se seraient mis à tempêter pour exiger de meilleurs traitements.

Mis au courant du mouvement d'humeur, les responsables pénitentiaires et de la police nationale sont arrivés sur les lieux où, pendant près de sept heures d'horloge, ils ont dû négocier et obtenir le retour des prisonniers en cellule. Ce

qui a été fait, sans violence. Mais il est à craindre que l'accalmie obtenue samedi dernier à l'arraché, surtout si les promesses faites aux détenus mécontents ne sont pas tenues, ne soit que de très courte durée, et que les intéressés décident de remettre ça. En effet, convient-il de rappeler, c'est au moins depuis janvier 2009, alors que André Mba Obame était ministre de l'Intérieur, qu'un projet de construction d'une prison moderne à Ayem, à une trentaine de kilomètres de Libreville, est évoqué pour décongestionner Gros-Bouquet. On se rappelle même que la maquette de la future prison, dont les travaux avaient été confiés à une société espagnole, avait été présentée au président de la République, feu Omar Bongo Ondimba.

Les autorités s'en étaient alors gargarisées, compa-



Photo : L'Union

La surpopulation carcérale figure au nombre des conditions inhumaines de détention que dénoncent les prisonniers.

rant cette future « prison avant-gardiste » à celle en construction à la même époque, à 14 kilomètres de Madrid, en Espagne. D'une capacité de 1000 places, contre l'actuel centre de détention construit en 1956 pour 300 détenus, la nouvelle prison toujours atten-

due est censée s'arrimer aux critères internationaux. Elle devrait comprendre un quartier pour mineurs, d'autres pour les femmes. De même, les grands bandits et les détenus moins dangereux devraient bénéficier d'espaces propres. Le coût de l'investissement était chiffré entre 20 et 25 milliards de francs, pour

une durée des travaux estimée à 30 mois.

Toutes ces données, est-il besoin de le rappeler, avaient été rendues publiques par le gouvernement à la suite de la mutinerie sanglante intervenue à la prison centrale de Libreville le 19 janvier 2009. Les prisonniers, qui revendiquaient de meilleures conditions de détention et le jugement de certains d'entre eux attendant d'être fixés définitivement sur leur sort depuis plusieurs années, avaient séquestré quatre matons. L'assaut lancé par des policiers et militaires pour libérer leurs frères d'armes s'était soldé par la mort de deux détenus.

Sept ans après ces regrettables incidents, rien ne semble avoir bougé, tant au niveau de la satisfaction des conditions de détention, que des revendications des

personnes incarcérées, qui sont restées quasiment les mêmes. Au-delà des problèmes d'hommes et de femmes nommés à la tête de l'administration pénitentiaire, qui fait souvent débat au sein des troupes et pour lesquels il serait peut-être judicieux d'organiser une profonde réflexion, pour donner une nouvelle âme au corps de la Sécurité pénitentiaire.

En tout état de cause, la balle reste dans le camp du gouvernement, qui est aujourd'hui contraint à une obligation de résultats : celle de fonder, dans les meilleurs délais, un nouvel univers carcéral pour arrimer le Gabon aux standards internationaux, pour un pays respectueux des droits de l'Homme. Un pays où l'Etat de droit n'est pas un simple slogan, comme dans biens des cas encore.

Violences sexuelles présumées sur un gardé à vue au "B2"

Tolérance zéro à l'égard des présumés auteurs

EN réaction aux déclarations du président de l'Observatoire national des prisons (ONP), faisant état de sévices sexuels par so-

domination qui auraient été commis dans la nuit du 20 décembre 2014 sur un homme gardé à vue par deux agents de la direction

générale de la Contre-ingérence et de la sécurité militaire, connue sous le nom de "B2" (voir l'Union de vendredi 15 janvier 2016),

les responsables de cette administration, tout en s'insurgeant contre un tel comportement, ont marqué, hier, leur disponibilité

à collaborer avec la justice pour que les présumés auteurs de cet acte répréhensible et intolérable en répondent sur les plans

disciplinaire et pénal. A charge donc à l'ONP d'engager sa procédure auprès de la justice.

Faux et usage de faux

Quatre pseudo-Gabonais candidats au passeport épinglés à la DGD

AEE

Libreville/Gabon

Ils avaient en leur possession de faux documents dont ils voulaient se servir pour obtenir des passeports. Il s'agit d'un Congolais de 46 ans, Jean-Jacques Mbatshi, et de trois Camerounais, Ghislain Ebang Nguema (35 ans), Wilfried Batcho (24 ans) et Landry Njoh (43 ans). Ils ont tous été présentés lundi dernier devant le parquet, qui les a aussi-

tôt placés en détention préventive.

GHISLAIN Ebang Nguema, Wilfried Batcho et Landry Njoh, trois ressortissants camerounais et Jean-Jacques Mbatshi, du Congo-Brazzaville, avaient-ils, en sortant le matin pour aller solliciter la délivrance de passeports à la direction générale de la Documentation et de l'Immigration (DGD), ce 15 janvier 2016, qu'ils ne rentreraient pas chez eux? Or, c'est bien ce qui est arrivé, ces quatre individus ayant été interpellés pour faux et



Photo : AEE

Les quatre faussaires présumés ont été placés en détention préventive à Gros-Bouquet.

usage de faux, puis placés en détention préventive à la prison centrale de Libre-

ville. De source policière, ces individus se seraient, au

préalable, fait établir de faux actes de naissance. Les trois Camerounais à Bitam, et le Congolais à Franceville, contre une somme de 30.000 francs auprès d'une connaissance.

Wilfried Batcho et Landry Njoh auraient, eux, bénéficié des faveurs d'une amie de la mère du premier. Quant à Ghislain Ebang Nguema, il a, semble-t-il, déboursé la somme de 40 000 francs auprès d'un de ses compatriotes pour se procurer le fameux sésame, qui lui aurait d'ailleurs permis de participer

au championnat national de football de deuxième division, avec un club gabonais.

Seulement voilà, les projets des présumés faussaires seront compromis par des agents de police de la DGD, ceux-ci ayant détecté des anomalies sur les documents présentés par ces quatre postulants au passeport gabonais. Incapables de répondre aux questions des policiers, les intéressés ont été tout simplement appréhendés et conduits au centre de détention de la DGD, situé dans les mêmes locaux.

Traffics d'ivoire et de stupéfiants

Un couple aux activités louches arrêté à Minvoul

Styve Claudel ONDO MINKO

Libreville/Gabon

ALORS qu'ils se livraient paisiblement à leur commerce illicite, depuis quelque temps, à Minvoul, le chef-lieu du département du Haut-Ntem, Alfonse Akam, la quarantaine, et sa compagne Rosalie Nzono, la trentaine révolue, tous deux Gabonais, ont été arrêtés, le 17 janvier dernier, par les éléments de la brigade de gendarmerie de cette localité pour trafic d'ivoire, vente, détention et consommation de chanvre indien. Ainsi que Paul Otsagha Mvele, le jeune compa-

triotte par qui le malheur du couple est arrivé.

Ils ont été déferés, le 19 janvier, devant le parquet d'Oyem qui les a écroués à la prison civile d'Oyem. Coïncidence, c'est ce jour-là que le président de la République se rendait au parc de Minkebe pour évaluer les dégâts causés par l'activité des braconniers sur la population des éléphants.

Selon les gendarmes, c'est au cours d'un contrôle de routine, à leur poste de contrôle de Minvoul-centre, qu'ils ont mis la main sur Paul Otsagha Mvele. En effet, l'attention des fins limiers est attirée par le petit sac à dos que portait le jeune homme.



Photo : SCOM

La brigade de Minvoul, où les mis en cause ont été auditionnés, avant d'être déferés à Oyem.

Lorsque les gendarmes exigent que ce dernier leur présente ses pièces d'identité, l'intéressé panique et il laisse tomber son sac sur le bas-côté de la chaussée. Ce comportement intrigue les contrôleurs qui sont

convaincus qu'il cherche à leur dissimuler quelque chose. Ce qui les décide à s'intéresser à lui.

« En procédant à la fouille du sac, les éléments ont mis la main sur un stock de chanvre indien et procèdent rapide-

ment à son arrestation », indique une source proche du dossier. Interrogé sur l'origine du stupéfiant, Paul Otsagha Mvele, qui pense bénéficier de circonstances atténuantes en coopérant avec les Forces de sécurité, indique à celles-ci le domicile d'Alfonse Akam et Rosalie Nzono, au quartier Essang.

Une fois sur place, les pandores accablent les intéressés de questions. En réponse, la maîtresse des lieux nie tout en bloc. Sauf qu'elle a du mal à dissimuler son air inquiet. Ce qui renforce leurs soupçons sur le couple. Alors, ils décident de perquisitionner le domicile.

Leurs recherches finissent par aboutir puisqu'ils mettent d'abord la main sur une arme de gros calibre. Ensuite, sur des ballots de chanvre indien. Puis, sur un tonneau rempli d'eau. En y plongeant les mains, ils en sortent une paire d'ivoire.

D'après Rosalie Nzono, les pointes de pachyderme appartiendraient à son compagnon, qui les aurait obtenues auprès de démarcheurs à la solde d'un réseau bien établi à Minvoul et ses environs. Trois jours ont suffi à la direction de l'enquête pour boucler la procédure, et déferer les trois individus devant le parquet d'Oyem.